

Assemblée générale de l'ADÉPUM

Mardi 13 mars 2012

Ordre du jour

- 0. Ouverture
 - 0.1. Praesidium
 - 0.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 0.3. Annonces
 - 1. Reconduction et prochaine assemblée
 - 2. Dépôt d'avis de motion
 - 3. Stratégie générale
 - 4. ASSÉ/CLASSE
 - 5. Revendications
 - 6. Table de grève
 - 7. Varia
 - 8. Fermeture
-

0. Ouverture

Nicolas Hamon propose l'ouverture de l'assemblée.

Guillaume Bertrand appuie.

0.1 Praesidium

Nicolas Hamon propose Jean-Charles Verdier comme secrétaire, Ludvic Moquin-Beaudry comme président et Emmanuel Chaput comme responsable des tours de parole.

Guillaume Bertrand appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.2 Adoption de l'ordre du jour

Nicolas propose l'ordre du jour tel que présenté. Richard appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Charlotte Sabourin propose que les tours de parole soient limités à deux minutes par personne à l'exception des présentations.

Karine Fradet appuie.

Nicolas Hamon amende la proposition afin d'allonger les tours de parole de deux à trois minutes.

Guillaume Bertrand appuie.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Karine Fradet propose d'instaurer une limite de deux tours de parole par personne sur les propositions.

André Turgeon appuie.

Il y a demande de vote. La proposition est battue à majorité.

0.3 Annonces

15 mars, 17 h, Square Berri : manifestation contre la brutalité policière.

18 mars, 13h30, parc Lafontaine : il y a une manifestation familiale de la CLASSE

14 mars au 3200 Jean-Brillant : manifestation sur le campus

14 mars, entre 18h et 21h, au Café des Arts : café-philo sur le rôle de l'université

16 mars : la faculté de musique nous convie à un marathon musical contre la hausse des frais de scolarité

14 mars, 7h : action surprise

15 et 16 mars, café l'Artère : littérature française organise un sommet sur l'éducation

Jeudi à 10h : l'Association de philosophie de l'Université Concordia a besoin d'aide pour le piquetage.

1. Reconduction et prochaine assemblée

Nicolas Hamon propose que l'ADÉPUM reconduise la grève jusqu'à la prochaine assemblée de reconduction.

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Simon-Pierre Chevarie-Cossette propose que la prochaine assemblée générale soit tenue mercredi prochain à 10h.

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

Il y a demande de vote. La proposition est adoptée à majorité.

2. Dépôt de l'avis de motion

Charlotte Sabourin dépose l'avis de motion suivant :

Remplacer le point 4.9 des règlements généraux de l'ADÉPUM par le libellé suivant :

4.9 Question préalable. La question préalable est balisée de la manière suivante : elle ne peut être demandée qu'après sept tours de parole, requiert l'appui des deux tiers de l'Assemblée (l'abstention n'est pas possible). Si elle est adoptée, tous les premiers tours de parole déjà enregistrés par la présidence d'assemblée doivent se tenir avant le vote.

3. Stratégie générale

Charlotte Sabourin propose qu'une plénière de 30 minutes soit tenue sur les stratégies de fin de grève, précédée d'une présentation de quatre minutes par Louis Thomas Leguerrier de sa proposition mise en dépôt lors de la dernière assemblée générale.

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Nicolas Hamon propose de rajouter trois minutes à la présentation de Louis-Thomas Leguerrier.

Richard Sabehe appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Sébastien Sicard-Dequoy propose de terminer les tours de paroles.

Simon Guertin-Armstrong appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Jean-Charles Verdier doit quitter. Nicolas Hamon propose Charlotte Sabourin pour le remplacer au secrétariat.

Louis-Thomas Leguerrier propose la reprise de la proposition suivante, mise en dépôt par la dissolution de l'assemblée générale du 7 mars :

Considérant que notre revendication minimale d'annulation de la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement libéral est non négociable;

Considérant que la défaite de cette campagne en serait une deuxième consécutive pour le mouvement étudiant (2007 et 2012) et que cela confirmerait en quelque sorte la déchéance de celui-ci dans un contexte mondial d'austérité où les mouvements sociaux sont sur la défensive et cumulent les défaites depuis des décennies;

Considérant que le mouvement, historiquement, a tendance à s'effondrer dès que ses leaders négocient une entente à rabais avec le gouvernement;

Considérant que notre perspective de gratuité scolaire exige minimalement la totale satisfaction de notre revendication modérée, sans quoi cela constituerait une défaite objective;

Considérant que nous n'attendrons pas, comme toujours, le dépôt d'une entente à rabais pour nous en prémunir et que nous voudrions, par la présente campagne, parvenir à faire l'histoire au lieu de la subir.

-Que dans le cas où une organisation étudiante nationale proposait (dans les assemblées générales ou autrement) l'acceptation d'une offre d'entente avec le gouvernement en deçà de l'annulation de la hausse des frais de scolarité, l'ADÉPUM rejette d'emblée la proposition, peu importe son contenu, et organise dans les plus brefs délais une assemblée de déclenchement d'une deuxième vague de grève.

Amendement d'Alexandre [également mis en dépôt] : Remplacer "ADÉPUM" par "les exécutants de l'ADÉPUM, dans les instances auxquelles ils siègent, "

-Que l'ADÉPUM s'engage immédiatement dans une campagne pour un double plancher constitué de sept associations étudiantes regroupant 20 000 étudiant-es, dont la condition d'adhésion serait l'adoption de la présente proposition.

-Que l'ADÉPUM s'organise avec toutes les autres associations étudiantes ayant adopté ce double plancher afin de former une coordination nationale de la deuxième vague de grève, et qu'elle mette ses ressources à la disposition de cette coalition à raison de 0,25\$ par membre.

-Que l'ADÉPUM dénonce et rompe toute relation pendant la grève avec les organisations ayant accepté ou s'étant engagées à recommander l'offre en question aux assemblées générales.

-Que l'ADÉPUM assume ouvertement la possibilité de mettre en jeu la session d'hiver 2012, puisqu'il s'agit là de son moyen de pression le plus sérieux afin d'intensifier la lutte et d'élever le débat, et qu'elle invite ses collaborateurs et collaboratrices à faire de même.

Louis-Thomas Leguerrier propose la reprise de la proposition et de son amendement mis en dépôt.

Nicolas Hamon appuie.

Il y a demande de vote. La proposition mise en dépôt est reprise à majorité.

Retour sur l'amendement d'Alexandre : Remplacer « ADÉPUM » par « les exécutants de l'ADÉPUM, dans les instances auxquelles ils siègent », dans le premier « que » de la proposition.

Nicolas Hamon appuie l'amendement.

Il y a demande de vote. L'amendement est adopté à majorité (21 pour, 11 contre, 21 abstentions).

Étienne Guérette demande la relecture de la proposition.

Karine Fradet fait la proposition privilégiée de scinder tous les « que » de la proposition.

Nicolas Hamon appuie.

Il y a demande de vote sur la procédure de scission. La scission est adoptée à majorité (24 pour, 14 contre, 18 abstentions).

1^{ère} proposition « que » (tel qu'amendée) : « Que dans le cas où une organisation étudiante nationale proposait (dans les assemblées générales ou autrement) l'acceptation d'une offre d'entente avec le gouvernement en deçà de l'annulation de la hausse des frais de scolarité, les exécutants de l'ADÉPUM, dans les instances où ils siègent, rejettent d'emblée la proposition, peu importe son contenu, et organisent dans les plus brefs délais une assemblée de déclenchement d'une deuxième vague de grève. »

Karine Fradet propose un amendement : biffer à partir de « et organisent » jusqu'à la fin de la phrase (« et organisent dans les plus brefs délais une assemblée de déclenchement d'une deuxième vague de grève »).

Alexandre Sayegh appuie.

Il y a demande de vote. L'amendement est adopté à majorité.

Julien de Tilly émet la proposition privilégiée de suspendre l'assemblée générale pendant 10 minutes.

Étienne Guérette appuie.

Il y a demande de vote sur la proposition. La proposition est battue.

Retour à la proposition telle qu'amendée : « Que dans le cas où une organisation étudiante nationale proposait (dans les assemblées générales ou autrement) l'acceptation d'une offre d'entente avec le gouvernement en deçà de l'annulation de la hausse des frais de scolarité, les exécutants de l'ADÉPUM, dans les instances où ils siègent, rejettent d'emblée la proposition, peu importe son contenu. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2^e proposition « que » : « Que l'ADÉPUM s'engage immédiatement dans une campagne pour un double plancher constitué de sept associations étudiantes regroupant 20 000 étudiant-es, dont la condition d'adhésion serait l'adoption de la présente proposition. »

Frédéric Côté-Boudreau propose un amendement. Nicolas Hamon propose un temps de rédaction.

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

L'amendement de Frédéric Côté-Boudreau est le suivant : remplacer la fin de la proposition, après « Que l'ADÉPUM s'engage immédiatement », par « dans une campagne afin de constituer un noyau d'associations prêtes à envisager le maintien de la grève, sous les conditions suivantes : premièrement, regrouper minimalement 7

associations étudiantes ; deuxièmement, regrouper minimalement 20 000 membres ; troisièmement, rejeter toute entente en-deçà du gel des frais de scolarité »

Il y a demande de vote sur l'amendement. L'amendement est adopté à majorité.

La proposition telle qu'amendée est la suivante : « Que l'ADÉPUM s'engage immédiatement dans une campagne afin de constituer un noyau d'associations prêtes à envisager le maintien de la grève, sous les conditions suivantes : premièrement, regrouper minimalement 7 associations étudiantes ; deuxièmement, regrouper minimalement 20 000 membres ; troisièmement, rejeter toute entente en-deçà du gel des frais de scolarité. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3^e proposition « que » : « Que l'ADÉPUM s'organise avec toutes les autres associations étudiantes ayant adopté ce double plancher afin de former une coordination nationale de la deuxième vague de grève, et qu'elle mette ses ressources à la disposition de cette coalition à raison de 0,25\$ par membre. »

Julien de Tilly propose un amendement : modifier la proposition de la façon suivante : « Que l'ADÉPUM demande à la CLASSE de soutenir ledit noyau d'associations matériellement et logistiquement. »

La présidence juge l'amendement recevable.

Arnaud Theurillat-Cloutier en appelle de la décision de la présidence. L'assemblée vote.

L'amendement est jugé non-recevable par l'assemblée.

Retour, donc, à la proposition principale : « Que l'ADÉPUM s'organise avec toutes les autres associations étudiantes ayant adopté ce double plancher afin de former une coordination nationale de la deuxième vague de grève, et qu'elle mette ses ressources à la disposition de cette coalition à raison de 0,25\$ par membre. »

Arnaud Theurillat-Cloutier propose l'amendement suivant : rajouter à la fin de la proposition « si la CLASSE n'appuie pas ce double plancher visant à poursuivre la grève après une entente en-deçà de l'annulation de la hausse des frais »

Nicolas Hamon appuie.

Simon-Pierre Chevarie-Cossette propose le sous-amendement suivant : rajouter « ou l'ASSÉ » après « la CLASSE »

Frédéric Côté-Boudreau appuie.

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

L'amendement tel qu'amendé est maintenant le suivant : « si la CLASSE ou l'ASSÉ n'appuie pas ce double plancher visant à poursuivre la grève après une entente en-deçà de l'annulation de la hausse des frais »

Il y a demande de vote sur l'amendement. L'amendement est adopté à majorité.

La proposition telle qu'amendée est maintenant la suivante : « Que l'ADÉPUM s'organise avec toutes les autres associations étudiantes ayant adopté ce double plancher afin de former une coordination nationale de la deuxième vague de grève, et qu'elle mette ses ressources à la disposition de cette coalition à raison de 0,25\$ par membre, si la CLASSE ou l'ASSÉ n'appuie pas ce double plancher visant à poursuivre la grève après une entente en-deçà de l'annulation de la hausse des frais ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4^e proposition « que » : « Que l'ADÉPUM dénonce et rompe toute relation pendant la grève avec les organisations ayant accepté ou s'étant engagées à recommander l'offre en question aux assemblées générales. »

Arnaud Theurillat-Cloutier propose un amendement : préciser « étudiantes nationales » après « les organisations ».

Étienne Guérette appuie.

Il y a demande de vote sur l'amendement. L'amendement est adopté à majorité.

Karine Fradet fait la proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée.

Pierre-Luc Desjardins appuie.

Il y a demande de vote. La proposition est battue à majorité.

La proposition telle qu'amendée est maintenant la suivante : « Que l'ADÉPUM dénonce et rompe toute relation pendant la grève avec les organisations étudiantes nationales ayant accepté ou s'étant engagées à recommander l'offre en question aux assemblées générales. »

Il y a demande de vote.

La proposition est adoptée à majorité.

5^e proposition « que » : « Que l'ADÉPUM assume ouvertement la possibilité de mettre en jeu la session d'hiver 2012, puisqu'il s'agit là de son moyen de pression le plus sérieux afin d'intensifier la lutte et d'élever le débat, et qu'elle invite ses collaborateurs et collaboratrices à faire de même. »

Il y a demande de vote.

La proposition est adoptée à majorité (34 pour; 5 contre; 7 abstentions).

Nicolas Hamon fait la proposition privilégiée de prendre une pause de cinq minutes.

Karine Fradet appuie.

Bernard fait la proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée.

Pierre-Luc Desjardins appuie.

La proposition d'ajournement est rejetée à majorité.

Il y a demande de vote sur la proposition d'une pause.

En raison d'une égalité, le président tranche : pas de pause.

Étienne Guérette propose que : « Suivant le dépôt d'une proposition du gouvernement, que l'exécutif de l'ADÉPUM organise une AG dans les plus brefs délais. »

Julien de Tilly appuie.

Karine Fradet propose un amendement : remplacer « dans les plus brefs délais » par « dans un maximum de deux jours ouvrables ».

Étienne Guérette fait la proposition privilégiée de suspendre les règlements généraux sur les délais de convocation de l'assemblée générale spéciale afin de tenir une assemblée générale spéciale dans les deux jours suivant une proposition gouvernementale.

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie la proposition privilégiée.

Il y a opposition à la proposition. La proposition est adoptée à majorité (30 pour; 2 contre; 7 abstentions) supérieure aux deux-tiers.

On revient à l'amendement de Karine Fradet.

Lizanne Lagarde appuie.

Il y a opposition à l'amendement. L'amendement est adopté à majorité.

Proposition principale telle que modifiée : « Suivant le dépôt d'une proposition du gouvernement, que l'exécutif de l'ADÉPUM organise une AG dans un maximum de deux jours ouvrables. »

Proposition adoptée à majorité.

Thomas Mekhaël fait la proposition privilégiée de passer au quatrième point de l'ordre du jour (ASSÉ/CLASSE).

Pierre-Luc Desjardins fait la proposition privilégiée d'ajourner l'AG.

Thomas-Élie Belley Côté appuie.

La proposition est rejetée à majorité.

Retour à la proposition privilégiée de passer au quatrième point de l'ordre du jour.

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

La proposition privilégiée est adoptée à l'unanimité.

4. ASSÉ/CLASSE

Thomas Mekhaël fait la proposition suivante :

« Que la CLASSE incite ses membres et ses non-membres à refuser toute proposition du gouvernement qui n'offrirait pas au moins le retrait complet de la hausse.

Que la CLASSE incite ses membres à poursuivre la grève dans une telle éventualité.

Que la CLASSE organise une manifestation nationale pour contester l'éventuelle proposition suivant l'entente de principe.

Que la CLASSE médiatise l'idée que la grève continuerait malgré la signature d'une entente non satisfaisante. »

Frédéric Côté-Boudreau appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Richard Sabeh fait la proposition suivante : « Que l'ADÉPUM constitue une liste des membres disposés à s'impliquer en mobilisation à l'externe et fournisse leur contact au comité de maintien et d'élargissement de la grève de la CLASSE. »

Arnaud Theurillat-Cloutier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Arnaud Theurillat-Cloutier fait la proposition suivante : « Que la CLASSE invite ses alliés dans les syndicats et à la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics à envisager la tenue d'une journée de grève sociale après la manifestation du 22 mars sur la base des revendications suivantes :

- contre la hausse des frais de scolarité;
- contre la taxe santé;
- contre les hausses de tarifs d'Hydro-Québec. »

Pierre-Luc Desjardins appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Revendications

Geneviève Barrette fait la proposition suivante :

Considérant que les contraintes d'ordre pécuniaire sont un facteur réduisant l'accès aux études supérieures de candidats issus de ménage disposant de ressources financières limitées;

Considérant que l'État se doit de tout mettre en œuvre pour favoriser les études supérieures de toute personne manifestant la motivation et le talent relatifs à la poursuite d'études supérieures, et particulièrement des personnes issues de milieux moins enclins à favoriser la poursuite d'études supérieures;

Que l'ADÉPUM revendique à l'État québécois, par la médiation d'instances compétentes, la fixation des frais de scolarité en fonction du palier d'imposition du ménage auquel l'étudiant se rattache.

Que l'ADÉPUM revendique à l'État québécois, par la médiation d'instances compétentes, la gratuité scolaire pour tout étudiant rattaché à un ménage dont le revenu annuel est jugé insuffisant à une contribution fiscale.

Jean-Charles Verdier appuie.

Jean-Charles Verdier demande la constatation du quorum. Le quorum est constaté.

Julien de Tilly propose la mise en dépôt de la proposition.

Nicolas Hamon appuie.

La mise en dépôt est adoptée à l'unanimité.

Arnaud Theurillat-Cloutier propose la levée de l'assemblée.

Pierre-Luc Desjardins appuie.

L'assemblée est levée à l'unanimité.